



CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE N°48

Le 06/07/2023

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

POSTED  
at 13 h 56 m

En accord avec le règlement sportif 2023, article 12.10.

La voiture N°3 participera à l'épreuve du Val de Vienne dans la catégorie **Am**.

Le pilote unique devra s'arrêter dans la fenêtre prévue pour cette épreuve.

le pilote devra alors sortir de la voiture et y entrer de nouveau .

Cette dérogation n'est valable que pour cette épreuve du Championnat de France FFSA GT.

Nous rappelons à l'équipe que selon l'article 12.1 du règlement sportif, des équipages qui bénéficient d'une dérogation pourront être sujets à des poids handicaps ou pénalités de temps par décision du comité Sportif.

Laurent Gaudin  
Manager Général

Joel Do Vale  
Directeur d'Epreuve /FFSA

Roger Guillemain  
Président du Collège

Guy Clairay  
Responsable Sportif